



# Contributions de la FFEC au Grand Débat National

Lettre ouverte du 5 mars 2019

## Pourquoi parler des crèches dans le Grand Débat National ?

Lors de la première rencontre avec les maires, le Président de la République a dit être preneur de toutes propositions sur la politique familiale car cela fait partie, selon lui, du « pacte social ».

### Les crèches, un véritable soutien de la Famille

La France compte 436 000 places de crèches pour 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans. Il **manque 230 000 places de crèches en France**<sup>1</sup>. Conséquence de la réduction des dépenses publiques, **seulement 30 000 places nouvelles seront construites sur 4 ans**, permettant à peine de compenser les destructions annuelles de places en augmentation constante<sup>2</sup>.

**Pour la quatrième année consécutive, la natalité a baissé en France** : seulement 758 000 bébés sont nés en 2018. Pour Gérard-François Dumont, géographe et démographe, « la baisse de la natalité en France est un **effet de la détérioration de la politique familiale** »<sup>3</sup>. En comparaison, l'Allemagne, face à la baisse des naissances a créé, grâce entre autres aux entreprises de crèches, 400 000 nouvelles places de crèches entre 2005 et 2018, quand la France peinait à en construire 150 000<sup>4</sup>. Résultat : en 2016, l'Allemagne a enregistré 792 000 naissances, un record depuis 1996 et son objectif de 810 000 places de crèches pour 2 millions d'enfants de moins de 3 ans en 2018 devrait être atteint.

### La Petite Enfance, l'investissement éducatif le plus « rentable » pour la société

Emmanuel Macron, 13 septembre 2018 : « *la bataille qu'il nous faut conduire aujourd'hui, c'est celle d'une réforme en profondeur des modes de garde, **les gardes d'enfants de 0 à 3 ans** sont ce moment, ce lieu essentiel de l'apprentissage de la vie, de cet éveil cognitif, de **ce qui permettra à l'enfant d'avoir plus de chances, à l'adolescent, de mieux s'orienter, et à l'adulte de s'en sortir**, et de déjouer cette fatalité que j'évoquais tout à l'heure ; les lieux de garde doivent devenir ces endroits accessibles à tous, quel que soit son revenu ou son adresse, ou le langage, le développement, l'empathie, la confiance en soi se construisent, avec des effets durables sur toute la vie.* »

---

<sup>1</sup> Haut Conseil à la Famille :

[http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise\\_en\\_forme\\_OK\\_HCFEA\\_Synthese\\_accueil\\_des\\_enfants\\_de\\_moins\\_de\\_trois\\_ans.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf)

<sup>2</sup> Places de crèches : le compte n'y est pas ! <https://ff-entreprises-creeches.com/wp-content/uploads/2018/07/2018-07-19-cog-le-compte-ny-est-pas.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/01/15/01016-20190115ARTFIG00276-la-baisse-de-la-natalite-en-france-est-un-effet-de-la-deterioration-de-la-politique-familiale.php>

<sup>4</sup> [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web_0.pdf)



Selon le prix Nobel d'économie James Heckman, l'investissement dans la Petite Enfance est **l'investissement éducatif le plus « rentable » pour la société**<sup>5</sup>. En effet, les modes de garde collectifs favorisent le développement des capacités cognitives, d'expression et la confiance en soi des enfants, ce qui contribue à les préparer aux attentes de l'école. Or moins d'échec scolaire, c'est moins de difficultés sur le marché du travail et, donc, un risque de pauvreté à l'âge adulte atténué<sup>6</sup>. Une récente étude menée par l'Inserm démontre que **la fréquentation de la crèche entraîne pour les jeunes enfants moins de difficultés émotionnelles ou relationnelles**<sup>7</sup>.

**Avoir un plan ambitieux de développement de places de crèches pour toutes les familles est une nécessité pour :**

- une France qui mise sur l'égalité des chances dès le plus jeune âge
- une France qui soutient la natalité et toutes les familles

Les entreprises de crèches **continueront à proposer des places aux familles les plus pauvres**. Aujourd'hui, du fait de l'optimisation de l'occupation des places des entreprises de crèches, c'est déjà 20% d'enfants payant moins de 1€ de l'heure qui sont accueillis régulièrement dans les établissements de la FFEC.

### Soutenir la création de places de crèches de qualité

Le secteur de la Petite Enfance est en grave **pénurie d'emploi** et il faut un professionnel en CDI temps plein qualifié pour 3 places de crèches. Au-delà du fonds d'innovation sociale de 100 millions d'euros<sup>8</sup>, **il faut créer les vocations pour ces métiers essentiels à la prévention et la lutte contre la pauvreté et au développement de tous les enfants**.

Il faut aussi offrir des possibilités d'évolution de carrière, en plus de la Validation des Acquis de l'Expérience, aux 90% des personnels de crèches et micro-crèches non-titulaires du diplôme d'Educateur de jeunes enfants et qui ne peuvent aujourd'hui juridiquement pas exercer de nouvelles responsabilités même après 20 ans d'expérience.

Parce que la dépense publique ne peut pas tout,  
Parce que les **entreprises de crèches sont volontaires pour financer de nouvelles crèches**, pour favoriser une occupation réelle de toutes leurs places et augmenter la fréquentation des plus fragiles,  
Parce que les entreprises de crèches fonctionnent grâce aux employeurs,

<sup>5</sup> Travaux cités dans le rapport Terra Nova du 31 mai 2017 « Investissons dans la Petite Enfance – l'égalité des Chances se joue avant la maternelle »

<sup>6</sup> <http://www.voxeurop.eu/fr/2017/petite-enfance-5121588>

<sup>7</sup> Consultable ici : <https://jech.bmj.com/content/72/11/1033>

<sup>8</sup> Annoncé en septembre 2018, qui financera la formation continue des 600 000 professionnels de la Petite Enfance, permettra d'accompagner la refonte récente des référentiels des CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et du diplôme des Educateurs de Jeunes Enfants et diffusera de nouvelles méthodes d'apprentissage du langage, de l'empathie et de la confiance en soi dans les lieux de garde.



**Le choix des employeurs privés et publics de faire bénéficier leurs salariés d'une place de crèche doit être encouragé sans relâche par le Gouvernement**, c'est une mesure socialement juste et économe pour les deniers publics.

Arrêter de détruire des places de crèches

**Il faut simplifier les normes applicables aux crèches afin que les coûts directs et surtout indirects baissent.**

En effet, il convient de mettre fin à l'inflation des pseudo-normes locales qui ont fait exploser les coûts de création des places de plus de 10%.

Il faut aussi stopper les surcoûts de fonctionnement tant du côté des gestionnaires que des services chargés de leur contrôle du fait de normes peu explicites et soumises à interprétations divergentes.

**Il ne faut plus laisser des places de crèches vides faute de financement.** En effet, trop de places de crèches PSU (*les parents sont aidés en payant le même prix qu'en crèche municipale, en fonction de leur quotient familial*), financées sur les fonds publics, sont fermées en cas d'absence de co-financement par la collectivité locale ou un employeur **alors qu'il existe une possibilité de financement** via la tarification PAJE (les parents paient directement la crèche ou micro-crèche et perçoivent a posteriori une aide financière de la CAF).

## Les Entreprises de Crèches : acteurs économiques engagés

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **une centaine d'adhérents** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales. Ils garantissent un accueil de** d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

### Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche

- 10 800 places ont été créées en 2017, dont 7 200 places en micro-crèches et 3 600 en multi accueil<sup>9</sup>, 1 200 et 3 100 par les seuls adhérents de la FFEC, et la majorité des micro-crèches sont créées par des entreprises de crèche.
- Les **entreprises de crèche ont donc porté plus de 80% des créations de places en 2017**

### Plus de 17% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches

Les **entreprises de crèches représentent 17,75% des 448 400 places de crèche** au 31 décembre 2017 :

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,52% des places d'accueil en crèche
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 41 400 places soit 9,23% des places d'accueil en crèche.

### Les entreprises de crèches, 27 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec presque 80 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **26 700 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé à du personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

### Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre

Grâce au développement des offres de places en réseau aux salariés d'entreprises (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles**.

Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre**.

<sup>9</sup> Selon la lettre d'information de l'ONAPE d'octobre 2018, téléchargeable ici :

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/LettreOnape09\\_2018.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/LettreOnape09_2018.pdf)